

Position

Pour une ouverture des commerces le dimanche dans les principales gares routières, ferroviaires et intermodales

adoptée le 12 décembre 2013

Suite au rapport de Jean-Paul Bailly sur « La question des exceptions au repos dominical dans les commerces » et à l'annonce par Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre, d'une loi qui interviendrait courant 2014, l'UTP se prononce en faveur d'une possibilité d'ouverture des commerces le dimanche dans les principales gares routières, ferroviaires et intermodales.

Les gares routières ou ferroviaires et les pôles intermodaux reliés à des transports urbains et périurbains (tram, métro, bus et cars...) sont des lieux de vie ouverts et connectés dans les villes. Véritables pôles d'échanges et cœurs d'intermodalité, ils accueillent plus de six millions de voyageurs chaque dimanche.

Les commerces participent à la **qualité de l'accueil en gare**. Leur ouverture contribue à humaniser les lieux, à renforcer le sentiment de sécurité et à proposer de nouveaux services au quotidien. Ces commerces contribuent à faire des gares des espaces de vie conviviaux, où le temps passé devient à la fois utile et chaleureux. Ils permettent aux voyageurs d'optimiser leur temps de transit en gare pour se détendre, se restaurer et effectuer des achats de commodité.

Les gares routières ou ferroviaires constituent non seulement les portes d'entrée des réseaux de transport, « portes entre la ville et le voyage », qui participent à **leur image** et à **leur attractivité**, mais elles sont aussi parties prenantes du territoire urbain par les aménités offertes. Véritables espaces publics, animés, sans clôtures ni barrières, les gares constituent de vraies places de quartier. Équipements d'envergure au service du territoire et de ses habitants, elles sont des moteurs du développement local, du renouvellement urbain, de la dynamique de développement de pôles d'emplois, notamment de centres tertiaires. Elles participent pleinement à la vie économique et sociale de leurs environnements urbain et commercial.

L'ouverture dominicale des commerces dans les gares les rendra plus attractives et plus accueillantes et, ce faisant, contribuera à renforcer très nettement la perception de sécurité des voyageurs. En augmentant l'offre de services proposés aux voyageurs comme aux riverains, elle contribuera à la qualité de l'espace public, à la dynamique commerciale de leur environnement (commerces de centre-ville comme périphériques selon les situations) et renforcera la vie et l'animation de leur quartier.

L'ouverture des commerces le dimanche dans les principales gares aura un effet bénéfique pour toute l'économie. D'une part, elle génèrera des recettes supplémentaires, recettes additionnelles nécessaires pour faciliter

les investissements de développement comme de remise à niveau des gares, en limitant les subventions apportées par les collectivités locales et la contribution financière des entreprises de transport utilisatrices de leurs installations. D'autre part, par la création d'emplois, elle contribuera également à la **lutte contre le chômage**.

Les conditions de mises en œuvre de **l'ouverture des commerces le dimanche** seront naturellement encadrées et se feront sur la base du **volontariat des salariés**, avec des conditions salariales adaptées en contrepartie pour les personnels concernés, conformément aux préconisations émises par Jean-Paul Bailly. Le travail du dimanche est déjà une réalité pour les salariés des entreprises de transports ferroviaires et de transports urbains comme pour de nombreux services publics.

En France, **première destination touristique mondiale**, les gares sont souvent la porte d'entrée de nombreux visiteurs, en particulier étrangers, qui viennent dans nos grandes villes.

À l'image des commerces autorisés à ouvrir dans les aéroports le dimanche, l'UTP demande donc que tous les commerces puissent ouvrir le dimanche dans les principales gares routières, ferroviaires et intermodales, de France.

Contact

Claude Faucher, délégué général adjoint de l'UTP
cfaucher@utp.fr Tél. : +33 (0)1 48 74 73 04

L'UTP

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est **l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France**.

Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes.

L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français.

Certaines sont liées à des groupes de transport comme Car Postal, Keolis, Groupe RATP, SNCF Proximités, Veolia France, Transdev. D'autres sont indépendantes et peuvent, à ce titre, adhérer à l'association AGIR.

Depuis 2006, l'UTP fédère les entreprises ferroviaires et les accompagne vers l'ouverture du marché du transport de voyageurs. Il s'agit notamment d'Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar International, Keolis, Groupe RATP, SNCF, Thello, Transdev, VFLI. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (Eurotunnel, RFF) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

UTP
17, rue d'Anjou – 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 48 74 63 51
Fax : +33 (0)1 40 16 11 72
www.utp.fr